

Ville de LAMBALLE-ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 14 septembre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MAUX Thierry.

SECRETAIRE DE SEANCE : Samy GOASTER

Délibération n°2021-077

Membres en exercice : 35 – Présents : 32 - Absents : 3 – Pouvoirs : 2

**AMENAGEMENT
PLAN VELO**

Les défis écologiques (changement climatique, raréfaction des ressources, etc.) nous imposent de modifier progressivement nos modes de vie et nos comportements, en particulier en matière de mobilité. Un des leviers d'action consiste à favoriser le développement des mobilités douces, dont le vélo constitue un élément essentiel, surtout depuis l'essor de l'assistance électrique.

Lamballe-Armor, en tant que commune nouvelle avec plusieurs bourgs, se devait de réfléchir à la manière de connecter au mieux les différents lieux de vie en essayant de tirer parti au mieux de l'armature existante. Or, notre territoire est structuré depuis plusieurs décennies par des routes presque intégralement réservées à la circulation automobile, sur lesquelles il n'est pas toujours possible d'envisager des aménagements cyclables.

C'est l'objet du Plan Vélo, dans lequel la commune s'est engagée depuis 2019 : il s'agit non seulement d'un support indispensable pour guider la prise en compte des déplacements doux dans les futurs aménagements mais aussi d'un outil de programmation opérationnelle. Ce schéma directeur comprend 3 volets principaux :

- 1) Connecter le centre-ville de Lamballe aux communes déléguées et entre-elles les communes déléguées les plus proches, en utilisant au maximum les infrastructures existantes. Des développements particuliers pourront être envisagés par la suite vers le littoral ou vers certains pôles d'intérêt, suivant les opportunités.

- 2) Aménager en « zone 30 » les principaux secteurs agglomérés, avec un travail sur la perception de l'espace (requalification des pénétrantes, aménagement de portes d'entrée de la zone 30, etc.) afin de favoriser le partage de la voirie entre tous les usagers.
- 3) Desservir et équiper d'espaces de stationnement les centres d'intérêt : gare, école, aire de covoiturage, etc.

Les aménagements envisagés pour relier les communes déléguées comprennent :

- Le jalonnement de voies existantes peu fréquentées et compatibles avec un itinéraire cyclable,
- La création de voies en site propre, pour assurer la continuité des itinéraires ou lorsque la circulation partagée n'est pas possible en raison du trafic. Ces aménagements nécessiteront des acquisitions foncières préalables, ou éventuellement l'établissement de conventions.

Un accompagnement par le bureau d'études SCE et une concertation via les commissions consultatives a permis au Comité de Pilotage d'arrêter 7 axes :

- **Axe 1 : de Meslin vers Maroué, Trégenestre et L'Étimieux**

Ces itinéraires utiliseront majoritairement des voies communales existantes, en bon état ou à réaménager. Deux portions utilisant des routes départementales aux entrées de Meslin et de Trégenestre nécessiteront l'aménagement de portions de voie verte.

- **Axe 2 : de Maroué vers Lamballe ou L'Étimieux via le parc d'activités de la Ville es Lan**

La première des deux liaisons entre Lamballe et Maroué franchirait la RN12 au niveau du boviduc situé rue de Beausoleil. Elle emprunterait ensuite des voies communales existantes, puis la RD46, qui nécessitera peut être l'aménagement de bandes cyclables.

- **Axe 3 : de Maroué vers Lamballe via le parc d'activités de la Tourelle**

Cette seconde liaison entre Lamballe et Maroué franchirait la RN12 au niveau du boviduc situé dans le parc d'activités de la Tourelle. Elle n'utiliserait que des voies communales, mais des acquisitions de terrains seront nécessaires à certains endroits pour assurer la continuité du trajet.

- **Axe 4 : de Lamballe vers Planguenoual puis Morieux, La Cotentin et Port Morvan**

La connexion de Lamballe avec le littoral est réalisée grâce aux itinéraires empruntant des voies peu circulées par les automobiles, en y installant des panneaux de signalétique. Il est nécessaire de traverser partiellement le territoire d'Andel pour assurer la continuité de l'itinéraire. Ceci suppose également qu'un aménagement de type voie verte soit réalisé le long de la RD 791 entre le giratoire du Pont Grossard et la Fontaine-aux-Saules. Depuis le bourg de Planguenoual, les liaisons sont ensuite possibles vers le littoral : Morieux, La Cotentin et Port Morvan.

- **Axe 5 : de Saint Aaron vers Lamballe**

Cet itinéraire utiliserait la même voie verte que celle créée dans le cadre de l'Axe 4, puis la route communale qui rejoint la rue des Lilas, et qui est la moins fréquentée des routes menant à Saint-Aaron.

- **Axe 6 : de La Poterie vers Lamballe et Saint Aaron**

L'itinéraire La Poterie – Lamballe réutiliserait, en les élargissant, les voies piétonnes qui ont déjà été aménagées, puis rejoindrait Lamballe par le plan d'eau et par le chemin existant le long de la rocade Est. Un autre itinéraire rejoindrait Saint-Aaron en longeant les landes de la Poterie puis en passant par Le Tacon.

- **Axe 7 : de Trégomar vers La Poterie**

Afin d'éviter la RD124, l'itinéraire privilégié pour assurer la connexion La Poterie – Trégomar est le chemin des Haïches, qui devra être sécurisé.

Au sein des secteurs agglomérés, les principes généraux arrêtés sont les suivants :

- Extension de la zone 30 km/h et partage de la voirie, avec création d'effets de porte (matérialisation des entrées) et d'aménagements incitant les automobilistes à maintenir une faible vitesse.
- Maintien à 50 km/h d'une dizaine de voies pénétrantes de Lamballe, avec des aménagements de

sécurité pour les cycles.

La plupart des aménagements – en particulier le long des pénétrantes - seront couplés avec le programme courant de réfection des voiries.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les itinéraires reliant les communes déléguées, proposés et validés lors des commissions consultatives, constituant l'armature du Plan Vélo de Lamballe-Armor, comme figuré sur le plan joint ci-après,
- RETIENT le principe d'étendre les zones 30 en secteurs agglomérés en dehors des pénétrantes supportant le trafic automobile le plus dense,
- APPROUVE le principe d'inscrire une enveloppe budgétaire annuelle de l'ordre de 400 000 € TTC au Plan Pluriannuel d'Investissement sur la durée du mandat pour réaliser les investissements nécessaires,
- MANDATE le Maire pour engager sans délai les procédures d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce Plan Vélo,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 5 – Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET

Certifié envoyé à la Préfecture le	28 SEP. 2021
Affiché le	28 SEP. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 SEP. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Annexe

